

### REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

#### **COMMISSARIAT GENERAL**

Commissariat des Douanes et
Droits Indirects
DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LA FRAUDE

DECISION N° \_\_\_\_\_\_/2018/OTR/CG/CDDI

Portant modification de la Décision N° 021/2016/OTR/CG/CDDI du 21 décembre 2016
relative à la création du groupe-projet de gestion automatisée des risques

## LE COMMISSAIRE GENERAL PAR INTERIM DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Vu la loi n°2018-007 du 25 juin 2018 portant Code des Douanes National ;

Vu la loi n° 2012-16 du 10 décembre 2012 portant création de l'Office Togolais des Recettes (OTR) ;

Vu le décret n° 2017-024/PR du 25 février 2017 portant nomination du Commissaire Général par intérim de l'Office Togolais des Recettes ;

Vu le décret n° 2014-007/PR du 31 janvier 2014 portant nomination du Commissaire des Douanes et Droits Indirects ;

Vu la décision n° 016/DGD du 17 octobre 2013 portant réaménagement du comité de sélectivité ;

Vu la décision n° 021/2016/OTR/CG/CDDI du 21 décembre 2016 portant création du groupeprojet de gestion automatisée des risques ;

Vu les nécessités du service ;

1

## DECIDE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: La décision n° 021/2016/OTR/CG/CDDI du 21 décembre 2016 portant création du groupe-projet de gestion automatisée des risques est modifiée ainsi qu'il suit.

Article 2 : Le groupe-projet est composé d'un comité fonctionnel et d'un comité technique.

#### a) - Le Comité fonctionnel

### Il est composé:

•	du Chef Division du Renseignement et de l'Analyse des Risques,	Président
•	du Chef Section Vérification de Lomé-Port,	Membre

du Chef Section Brigade de Lomé-Port,

Membre Membre

d'un agent de l'Analyse des Risques,

Membre

d'un informaticien,

Ce comité a pour tâches principales de :

- suivre le développement du projet et la sélectivité des contrôles ;
- identifier les blocages et les actions à prendre;
- veiller à ce que les certificats de visite soient renseignés à l'issu des contrôles ;
- s'assurer de la qualité des renseignements mentionnés sur les certificats de visite;
- exploiter les résultats des contrôles et juger de la pertinence des critères de sélectivité qui sont périodiquement mis à jour.

### b) - <u>Le Comité Technique</u>

### Il est composé :

- du Directeur de l'Informatique de l'Office Togolais des Recettes, Président
- de deux (02) informaticiens,

Membres

de deux (02) agents de l'Analyse des Risques,

Membres

41, rue des impôts 02 B.P.: 20823 Lorné - TOGO

Tél.:+228 22 53 14 00 e-mail: otr@otr.tg



FEDERER POUR BÂTIR

Le Comité technique est chargé de :

- la réalisation technique du projet;
- l'exploitation des données;
- la mise à jour immédiate des critères de sélectivité et paramètres retenus à chaque réunion du comité fonctionnel ainsi que les demandes de la hiérarchie;
- analyser les résultats des contrôles ;
- préparer les indicateurs de performances ;

<u>Article 3</u>: Le président du groupe-projet est le Directeur du Renseignement et de la Lutte Contre la Fraude.

<u>Article 4</u>: Le vice-président du groupe-projet est le Chef Division du Renseignement et de l'Analyse des Risques.

<u>Article 5</u> : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires.

<u>Article 6</u>: La présente décision autorise la mise à jour immédiate des critères de sélectivité retenus à chaque réunion sans d'autres formalités préalables.

#### **AMPLIATIONS:**

-	CG	01
_	CDDI	02
-	CSG	01
-	Ttes DC/DIV	01
_	Ts Bur/Poste/Brig	01
-	Intéressés	08
-	Archives	01

Fait à Lomé, le 3 0 JUIL 2018

Le Commissaire Général p.i.



### REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travall - Liberté - Patrie



2 1 DEC 2016

Commissariat des Douanes et

Droits Indirects

DIRECTION DU RENSEIGNEMENT ET DE L'ALUTTE
CONTRE LA FRAUDE

DECISION N° 02 1 /2016/OTR/CG/CDDI

portant création du groupe-projet de gestion automatisée des risques

### LE COMMISSAIRE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Vu la loi n° 2014-003/PR du 28 avril 2014 portant code des douanes de la République Togolaise ;

Vu la loi n°2012-16 du 10 décembre 2012 portant création de l'Office Togolais des Recettes (OTR) ;

Vu le décret n°2006-124/PR du 20 septembre 2006 relatif à la mise en place du projet de réforme et de modernisation de l'Administration des Douanes ;

Vu le décret n°2014-006/PR du 15 janvier 2014 portant nomination du Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) ;

Vu le décret n° 2014-007/PR du 31 janvier 2014 portant nomination du Commissaire des Douanes et Droits Indirects ;

Vu la décision n°016/DGD du 17 octobre 2013 portant réaménagement du comité de sélectivité :

Sur rapport du Directeur du Renseignement et de la Lutte Contre la Fraude;

#### DECIDE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u> : Il est mis en place un groupe-projet chargé de la mise en œuvre de la gestion automatisée des risques.

41, rue des impôts 02 B.P.: 20823 Lomé - TOGO

Tél.: +228 22 53 14 00 e-mail : otr@otr.tg FÉDÉRER POUR BÂTIR www.otr.tg Article 2: Le groupe-projet est composé d'un comité fonctionnel et d'un comité technique.



### Le Comité Fonctionnel

Il est composé des membres ci-après :

- le Chef Division du Renseignement et de l'Analyse des Risques :

Président

- le Chef Section Vérification de Lomé-Port Membre

- le Chef Section Brigade de Lomé-Port Membre

deux (02) statisticiens économètres Membre

# Ce comité a pour rôle principal de :

- suivre le développement du projet et la sélectivité des contrôles ;
- identifier les blocages et les actions à prendre ;
- préparer les indicateurs de performances ;
- analyser les résultats des contrôles ;
- veiller à ce que les certificats de visite soient renseignés à l'issu des contrôles ;
- s'assurer de la qualité des renseignements mentionnés sur les certificats de visite;
- exploiter les résultats de contrôle et juger de la pertinence des critères de sélectivité qui sont quotidiennement mis à jour;
- exploiter les données.



### Le Comité Technique

## Il est composé de :

- un informaticien (développeur)
- un informaticien (bases de données);
- un statisticien-économètre.

Le comité technique a pour rôle:

- la réalisation technique du projet;

- la mise à jour des critères et paramètres suivant les demandes du comité fonctionnel ;
- la réalisation sur les serveurs tests.

Article 3: Le président du groupe-projet est le Directeur du Renseignement et de la Lutte Contre la Fraude.

<u>Article 4</u>: Le vice-président du groupe-projet est le Chef Division du Renseignement et de l'Analyse des Risques.

<u>Article 5</u>: La présente décision prend effet à compter de sa date de sa signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Fait à Lomé, le 2 1 DEC 2016

#### **AMPLIATIONS:**

- C.G	01
- CDDI	02
- Ttes DC/DIV	01
- Ts Bur/Poste/Brig	01
- Intéressés	07
- Archives	01

Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects

S-T. Kodjo ADEDZE

Tél.: +228 22 53 14 00 e-mail: otr@otr.tg